



Spécial Vendanges 2018

<http://www.muscadet-grosplant.fr>

Château de la Frémoire - 44120 VERTOU

odg@vinsdenantes.com

Note aux opérateurs

VERTOU, le 31 août 2018

RENDEMENTS RECOLTE 2018

Les rendements retenus sont des rendements nets. Les lies peuvent représenter, selon les Douanes, de 1 à 10% pour les vins blancs et de 1 à 5% pour les vins rouges.

Le CRINAO Val de Loire réuni en séance le 28 août 2018 à Angers a donné un avis favorable aux demandes suivantes :

	RDT du CDC (commercialisable)	RDT MAXIMUM avec VCI Maxi de 8 HI/Ha
MUSCADET	65 HI/Ha	73 HI/Ha
SOUS- REGIONALES (SM - CL - CGL)	55 HI/Ha	63 HI/Ha
SUR LIE	55 HI/Ha	63 HI/Ha

Dénominations Communes du Sèvre et Maine (DGC)	45 HI/Ha
--	----------

Les volumes de VCI sont des volumes mis en réserve. La décision finale sur le volume de VCI accordé par l'INAO sera prise après les vendanges par le Comité National de l'INAO en fonction de la qualité du millésime. Toute demande complémentaire d'enrichissement pendant les vendanges au-delà des 1% entraînera la suppression du VCI.

De même, pour les appellations ne bénéficiant pas du VCI (Gros Plant et Coteaux d'Ancenis), toute demande complémentaire d'enrichissement pendant les vendanges au-delà des 1% entraînera la baisse du rendement maximum.

RDT Maximum Gros Plant	
Sans mention Sur Lie	75 HI/Ha
Avec mention Sur Lie	75 HI/Ha

RDT Maximum Côteaux d'Ancenis	
Rosés	66 HI/Ha
Rouges	60 HI/Ha
Blancs	50 HI/Ha

NORMES de CHAPTALISATION récolte 2018

Enrichissement maximum accordé par la Commission Enrichissement du CRINAO Val de Loire pour toutes les AOC du Val de Loire en ce début de vendanges, 1 % vol.

Taux de conversion sucre-alcool : 16,83 g/l

RAPPEL : le dépassement du titre alcoométrique fait perdre le droit à l'A.O.C de la cuve enrichie considérée. Veillez à enrichir uniquement ce qui est nécessaire et attention au rendement des levures.

Toutefois le bénéfice de l'appellation peut être accordé aux vins dépassant le titre alcoométrique maximum s'ils ont été élaborés sans aucun enrichissement. Pour cela le déclarant n'a plus à faire de demande particulière mais doit préciser dans son registre de vinification la ou les cuves concernées.

NORMES ANALYTIQUES MUSCADET Normes CDC	AOC Muscadet et Muscadet primeur	AOC Muscadet SM, CL et CGL avec et sans mention Sur Lie + AC Sur Lie	Dénominations Communales (DGC)
Richesse mini des lots gr/l	153	161	178
Degré Alcoolique Total (si enrichi)	9,5 à 12°	10 à 12°	11 à 12°
Glucose + Fructose gr/l maxi	5	3	3
Acidité totale gr/l H2SO4	3 à 5,5 * (61 à 112 meq)	Pas de norme dans le CDC	Pas de norme dans le CDC
Acidité Volatile gr/l H2SO4 maxi	0,49 (10 meq)	0,49 (10 meq)	0,49 (10 meq)

* uniquement pour les vins dont la teneur en Glucose +Fructose est comprise entre 3 et 5 gr/l

NORMES ANALYTIQUES GROS PLANT Normes CDC	AOC GROS PLANT du Pays Nantais	AOC GROS PLANT du Pays Nantais Sur Lie
Richesse minimale des lots gr/l	144	153
Degré alcoolique Total (si enrichi)	9 à 11°	9,5 à 11°
Glucose + Fructose gr/l maxi	4	4
Acidité volatile gr/l H2SO4 maxi	0,49 (10 meq)	0,49 (10 meq)

NORMES ANALYTIQUES COTEAUX d'ANCENIS Normes CDC	COTEAUX D'ANCENIS (rouge)	COTEAUX D'ANCENIS (rosé)	COTEAUX D'ANCENIS (blanc)
Richesse minimale des lots gr/l	180	165	185
Degré Alcoolique Total (si enrichi)	10,5 à 12,5°	10 à 12°	11,5 à 13,5°**
Glucose + Fructose gr/l	≤ 3	≤ 4	Entre 20 et 40
Acidité totale gr/l H2SO4	2,8 à 5 (57,1 à 102,1 meq)	2,8 à 5 (57,1 à 102,1 meq)	2,8 à 5,5 (57,1 à 112,3 meq)
Acidité Volatile gr/l H2SO4 maxi	≤ 0,65 * (13,3 meq)	≤ 0,50 (10,2 meq)	≤ 0,65 (13,3 meq)

* fermentation malolactique achevée pour les Coteaux d'Ancenis rouges et teneur en acide malique ≤ 0,3 g/l au conditionnement

** TAV acquis minimum 10% pour les Coteaux d'Ancenis blancs

ENRICHISSEMENT de la VENDANGE

⇒ TELE DECLARATION

Allez sur le portail pro douane pour effectuer votre télé déclaration.

Identifiez-vous puis sélectionnez l'onglet oeno.

Validez la campagne 2018/2019 puis créez votre déclaration.

Bien entendu, le recours à cette télé déclaration est associé à une tenue rigoureuse du registre d'enrichissement.

Téléphone et e-mail des services de la viticulture de la Région des Pays de la Loire :

44	Tel : 09.70.27.51.25 viti-ci- nantes@douane.finances.gouv	49	Tel : 09.70.27.51.35 viti- angers@douane.finances.gouv	85	Tel : 09.70.27.51.26 viti-la-roche-sur- yon@douane.finances.gouv
----	---	----	--	----	--

TRAITEMENT des SOUS PRODUITS (marcs, lies...)

Leur livraison doit être effectuée dans un organisme agréé par FranceAgriMer (distillation, compostage, méthanisation ou épandage). L'épandage s'avèrera plus contraignant que la livraison à un distillateur: une déclaration préalable doit obligatoirement être effectuée auprès de la police de l'eau, les marcs de raisins doivent être pesés sur un pont bascule agréé et les analyses de marcs doivent être réalisées par un laboratoire agréé COFRAC. Enfin, il vous faudra assurer le suivi et l'enregistrement ainsi que la valorisation des sorties de marcs et de lies.

Sinon, la Distillerie BARON pourra assurer comme les années précédentes la collecte et la distillation des marcs pendant les vendanges et des lies toute l'année. Elle assure également tout le suivi administratif.

DEROGATION à la DUREE HEBDOMADAIRE du TRAVAIL pendant les VENDANGES

L'autorisation de dépasser le plafond de la durée hebdomadaire de travail de 48 heures a été accordée, à la demande du SVIN pour la profession, par le Directeur Régional de la DIRECCTE, **dans la limite de 60 heures par semaine pendant trois semaines comprises dans la période du 30 août 2018 au 27 septembre 2018**, pour les postes liés à la récolte des vendanges du Pays Nantais. Cette dérogation n'est pas applicable aux jeunes travailleurs et apprentis âgés de moins de 18 ans.

CONJONCTURE et PROSPECTIVE

Pour les **Muscadet**, la Commission Marché Economie et Prospective d'INTERLOIRE du 16 juillet 2018 a estimé qu'un atterrissage de fin de campagne des volumes commercialisés 2017/2018 était vraisemblable aux environs des **305 000 HI**.

Elle a estimé le stock de la viticulture au 31/07/18 à 130 000 HI et donc qu'il y avait un vrai besoin de reconstitution des stocks (qui devraient atteindre idéalement 9 mois) sur ces appellations.

Pour le **Gros Plant**, l'atterrissage de fin de campagne 2017/2018 est estimé aux environs des **25 000 HI**. Elle a estimé le stock viti au 31/07/18 en dessous des 10 000 HI soit moins d'une demi-récolte.

En ce qui concerne les **Coteaux d'Ancenis**, en l'absence de ventes significatives au négoce, il faut signaler que le marché du blanc est plutôt actif, celui du rouge à l'équilibre et un peu en retrait pour le rosé. Il n'y pas de problématique de stock sur ces appellations.

MISE en MARCHÉ ANTICIPÉE

Le CRINAO Val de Loire réuni en séance le 28 août 2018 à Angers a donné un avis favorable à la mise en marché anticipée au 1^{er} décembre 2018 des AOC suivantes :

- Muscadet AC (sans mention sur lie)
- Gros Plant (sans mention sur lie)
- et Coteaux d'Ancenis (blancs, rouges et rosés).